

Consignes sécurité – Rentrée 2024

Plan Vigipirate

(niveau actuel : Sécurité Renforcé Risque Attentat)



1. L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte.
2. Un contrôle visuel des sacs peut être effectué.
3. L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée.
4. Une attention particulière est portée à la gestion des flux d'élèves, des entrées et sorties dans les établissements scolaires.
5. Aux abords de l'établissement, il faut éviter, dans la mesure du possible, les attroupements qui exposent leurs membres à une menace d'attaque directe.

Le PPMS, un document désormais unique dit « unifié »

Cf. Circulaire 8-06-2023 (NOR 2307453C), de manière progressive, pour 1/5^{ème} des écoles et EPLE chaque année, jusqu'à 2028

Son Activation : « Toute personne témoin d'un danger imminent peut déclencher l'alarme spécifique. Le directeur d'école ou le chef d'établissement est responsable de l'activation du PPMS et de sa mise en œuvre, sous réserve de consignes des autorités académiques ou préfectorales »

En cas de risques-majeurs

1 – APPEL DES SECOURS

18 (pompiers) / **112** (Numéro d'urgence européen)

2- APPEL DIRECTION ACADEMIQUE

DSDEN(cabinet) 05 17 84 01 39
et/ou IEN de Circonscription
(1^{er} degré)

En cas d'attentat ou d'intrusion

1 – APPEL DES SECOURS

17 (Police/Gend)/ **112** (Numéro d'urgence européen)

Ou le **114**



2- APPEL NUMERO D'URGENCE ACADEMIQUE

RECTORAT 05 16 52 63 09
+ DSDEN (cabinet) 05 17 84 01 39

Il est impératif d'avertir l'Institution lorsque survient ce type d'incident.

Si vous n'avez pas pu joindre les correspondants DSDEN ou Rectorat ci-dessus, contactez le SG (05 17 84 01 36), l'EMS (06 38 42 41 31 / 06 38 42 45 94) ou le conseiller de prévention (06 27 19 43 85)

Calendrier des exercices de sécurité

PPMS

(Au moins 2 exercices)

1 exercice PPMS

Période Sept/Oct

1 exercice PPMS

Avant les vacances d'hiver

Actualisation régulière des PPMS par la DSDEN ou à l'initiative du directeur d'école ou chef d'établissement, en fonction des RETEX, des nouveaux risques ou de modification des locaux, en concertation avec la collectivité.

Evacuation - Incendie

(Au moins 2 exercices)

1 exercice
d'évacuation-
incendie obligatoire

Dans le mois
qui suit la
reentrée

Puis le 2nd avant la fin de l'année scolaire

Après chaque exercice, enregistrer le et compléter le retour d'expérience sur
L'application PGR « Prévention et Gestion de Risques » (dans « portail ARENA »)